



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2024/09 du 30 janvier 2024**

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO - ANIMATIONS  
MISE EN PLACE D'UN ATELIER « NUMERIQUE » : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LE CCAS DE SANNOIS ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Trente Janvier à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Dix-Huit Janvier, s'est rassemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Bernard JAMET  
Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Martine AUBIN  
Mme Sylvie ENGUERRAND  
M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :**

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC  
M. Gilles HEURFIN à M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

**ABSENTE :**

Mme Yasmina SAIDI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de  
L'article L 2131-1 du code  
Général des Collectivités Territoriales  
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240130-DE-09-2024  
A.R. du... 28/02/2024...  
Publié le... 05/02/2024...  
Le Président

N° 2024/09 du 30 janvier 2024

Bernard JAMET



**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO - ANIMATIONS  
MISE EN PLACE D'UN ATELIER « NUMERIQUE » : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LE CCAS DE SANNOIS ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), qui fait de la prévention de la perte d'autonomie l'un des objectifs majeurs de l'organisation du secteur social et médico-social,

**Vu** la décision de la Conférence des financeurs en date du 23 mars 2017 relative à son programme coordonné de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus,

**Vu** la délibération n°2022/06 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois en date du 15 février 2022 relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la mise en place d'actions de prévention pour la période 2022-2026,

**Considérant** que les ateliers proposés par la Résidence Autonomie Maurice Utrillo répondent aux besoins des résidents et s'inscrivent dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie,

**Considérant** que l'établissement a obtenu le financement via le forfait autonomie d'actions de prévention proposées pour l'année 2023 et qu'une action restait à réaliser : l'atelier numérique,

**Considérant** que l'association Unis-Cité, précurseur dans le domaine du service civique pour les jeunes, propose des ateliers permettant de réduire la fracture numérique auprès du public seniors et de le sensibiliser à l'usage du numérique,

**Considérant** que cet atelier se déroulera 2 fois par semaine et qu'aucune participation financière n'est sollicitée des usagers,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 8**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver** les termes de la convention de partenariat proposée par l'association Unis-Cité.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à la signer avec l'association Unis-Cité ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Article 3 : dit** que les dépenses relatives à cette action pour l'année 2024 sont inscrites dans le budget de l'établissement pour l'exercice en cours.

**AINSI DELIBERE,**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Bernard JAMET**  
Maire de Sannois  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de séance

**Stéphanie MORGAND**  
Directrice du CCAS

